

Conférence RTES : « La Contribution de l'IAE au développement des territoires » Metz – 3 Mars 2015

Créée en 2002 par de nombreux acteurs de l'économie sociale et la Caisse des Dépôts, l'Avise agit en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire (ESS), créatrice d'activités innovantes et d'emplois de qualité. Agence d'ingénierie et centre de ressources, l'Avise informe qualifie, outille, mène des expérimentations et coordonne des dispositifs d'accompagnement. Elle anime notamment www.avise.org, portail web d'information et d'orientation à destination des porteurs de projets et des entreprises d'utilité sociale.

Le soutien de l'Union européenne aux projets portés par les acteurs de l'IAE :

A travers le FSE national

Les Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) représentent une importante source de financement pour le développement des projets portés par les acteurs de l'IAE.

Conformément aux lignes de partage définies dans un accord national entre l'Etat et les régions, la thématique de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) relève majoritairement du Programme opérationnel national FSE, la mise en œuvre de ces interventions étant réalisée en partenariat avec les Conseils généraux et les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi.

Le Programme opérationnel national « Inclusion et emploi » du Fonds social européen (FSE) est construit selon 3 axes d'intervention déclinés en 15 objectifs spécifiques sur lesquels pourront se positionner les porteurs de projets.

Axe 1 - Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat,

Axe 2- Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels,

Axe 3- Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion.

En accord avec le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le FSE interviendra pour renforcer l'inclusion active et pour lutter contre la précarité et le risque d'exclusion. Il contribuera notamment aux projets permettant :

- d'améliorer la gouvernance,
- de coordonner l'action des acteurs de l'insertion,
- d'accroître la lisibilité et l'efficacité de l'offre d'insertion.

L'accompagnement vers le retour à un emploi durable, est soutenu au travers des parcours intégrés et renforcés. Ces parcours, qui impliquent une pluralité d'acteurs, intègrent toutes

les étapes permettant de lever l'ensemble des freins à l'emploi (compétences, savoirs de base, sociaux, mobilité...).

A noter que cet axe 3 intègre l'objectif spécifique « Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'ESS ». Seront ainsi soutenus au titre de cet objectif, des projets innovants tels que les **Pôles territoriaux de coopération économique** dès lors qu'ils apportent des solutions innovantes en matière d'insertion des publics en difficulté.

La gestion de cet axe 3, doté d'une enveloppe de 1,634 milliard d'euros, est largement déconcentrée.

Avise OI FSE national

En complément de ses activités de centre de ressources et d'ingénierie, l'Avise est Organisme intermédiaire du Fonds social européen (FSE) au niveau national depuis 2004. Cette mission consiste à soutenir financièrement, à travers des appels à projets, des initiatives visant la création, le maintien et le développement d'emplois dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Lancement d'un appel à projets au deuxième semestre 2015. Cahier des charges élaboré en concertation avec les réseaux de l'IAE.

Pour en savoir plus : <http://qui-sommes-nous.avise.org/nos-actions/organisme-intermediaire/>

Via les PO Régionaux FSE / FEDER

Fruit d'un travail commun du Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) et de l'Avise, cette note de travail (<http://www.avise.org/ressources/note-de-synthese-de-lanalyse-des-programmes-regionaux-feder-fse>) a pour objet de présenter les grandes lignes de la programmation 2014/2020 des fonds FEDER et FSE en France et d'analyser la manière dont les Conseils régionaux, nouvelles autorités de gestion, se sont saisis de cette opportunité pour apporter leur soutien aux projets menés par les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Si la très grande majorité des programmes opérationnels ne traite pas de la thématique de l'IAE, il s'avère toutefois que certains PO régionaux ont identifié les structures de l'IAE comme bénéficiaires potentiels des actions auxquelles ils peuvent apporter un soutien financier. On relèvera deux principaux cas de figure:

- 1- Les PO des régions Alsace, Corse et Franche-Comté contiennent des mesures de soutien explicites aux structures de l'IAE, à travers la possibilité d'un cofinancement des investissements d'aménagements et d'équipement productifs, En Alsace les structures de l'insertion par l'activité économique peuvent être bénéficiaires des actions menées au titre de l'axe 2 (Promotion de l'économie sociale et des entreprises sociales).

- 2- D'autres régions, comme par exemple la Bretagne, le Limousin ou l'Auvergne, font un lien explicite avec les SIAE dans le cadre de leurs plans régionaux de formation professionnelle

Via les programmes sectoriels européens

En dehors des Fonds structurels, la Commission européenne soutient sous la forme de subventions la mise en œuvre des projets ou des activités en rapport avec les politiques de l'Union européenne.

Ces subventions peuvent être accordées dans des domaines aussi divers que la recherche, l'éducation, la santé, la protection des consommateurs, la protection de l'environnement, l'aide humanitaire, etc.

Ces programmes dépendent des directions générales de la Commission européenne

« Easi » 2014-2020 : Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale

Il rassemble trois programmes européens gérés séparément entre 2007 et 2013 : Progress (Programme pour l'emploi et la solidarité sociale), EURES (services européens de l'emploi) et l'instrument de microfinancement Progress.

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1081&langId=en>

Horizon 2020 rassemble tous les instruments existants en matière de recherche, de développement et d'innovation (P.C.R.D.T., actions pour l'innovation du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité, Institut européen d'innovation et de technologie) au sein d'un seul et unique programme cadre. Ce programme, doté d'un budget global de 70,2 milliards d'euros, recentre les financements sur trois priorités : l'excellence scientifique, la primauté industrielle, les défis sociétaux.

<http://www.horizon2020.gouv.fr/>

Le programme LIFE prend la suite de l'ancien programme LIFE +. Il est consacré au soutien de projets environnementaux qui participent à la réalisation des politiques et objectifs européens et qui sont développés par les entreprises, les associations et les collectivités territoriales.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-programme-Life-2014-2020.html>

Erasmus + est le nouveau programme de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Il fusionne plusieurs programmes de la période 2007-2013, tels que Jeunesse en action, Erasmus Mundus, Education et formation tout au long de la vie (Comenius, Grundtvig, Erasmus, Leonardo)

<http://www.erasmusplus.fr/>

Contact

Farbod Khansari

Responsable de programme

Mail: Farbod.khansari@avise.org